

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 18 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 DJS 360 Subvention (6 000 euros) à l'association Du Rififi aux Batignolles (17^{ème}).

M^{me} Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2015 par lequel M^{me} la Maire de Paris propose une subvention à l'association Du Rififi aux Batignolles ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 30 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Pauline VÉRON, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 6 000 euros est attribuée à l'association Du Rififi aux Batignolles (21802/2015_06397) 8, rue Lemercier (17^{ème}), pour son projet "13^{ème} Festival du Rififi aux Batignolles".

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2015 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO